

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE
Convention d'occupation temporaire du domaine public

Procédure de publicité et de mise en concurrence librement organisée par la collectivité territoriale dans les conditions prévues par l'article L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE	Avis de publicité préalable en vue de la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise à disposition des salles pédagogiques des établissements culturels . S'agissant d'une mise à disposition de courte durée, cet avis répond à l'obligation de simple publicité préalable à la délivrance du titre de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution (article L. 2122-1-1 al.2 du cg3p).															
II) DESCRIPTION SUCCINCTE DES CONDITIONS d'ACCES	<p>Environnement : Les salles pédagogiques des établissements culturels de la Ville de Bordeaux font partie du domaine public de la ville de Bordeaux. L'utilisation des salles pédagogiques est accessible aux présentes conditions uniquement aux guides-conférenciers titulaires de la carte de guide-conférencier, que ce guide exerce son activité en tant qu'indépendant ou bien travaillant pour le compte d'une personne morale. Par ailleurs, l'utilisation des salles pédagogiques est considérée uniquement pour des visites-ateliers, dont le contenu scientifique est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohérent et en lien direct avec le patrimoine valorisé dans les établissements concernés (collections, patrimoine urbain local), - distinct des offres proposées par les établissements eux-mêmes <p>En application de l'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales, un refus pourra être fondé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessaire administration des propriétés communales, - le fonctionnement des services, - le maintien de l'ordre public, - le non-respect par l'occupant des dispositions du présent règlement lors d'une précédente occupation. <p>Conformément aux conditions d'utilisations énoncées à l'alinéa 2 du présent article, un refus pourra également être fondé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de cohérence avec le patrimoine valorisé dans l'établissement - une trop grande proximité avec l'offre proposée par l'établissement - la non disponibilité des salles pédagogiques en cas d'usage par l'établissement pour ses propres activités - un personnel d'accueil et de surveillance de l'établissement en nombre insuffisant <p>Le traitement de demandes pour des dates identiques se fera de la façon suivante : dès lors que ces deux demandes rempliront toutes deux les conditions d'accès décrites ci-dessus, le critère retenu sera celui de la date de réception. L'attribution des occupations se fera ainsi suivant la chronologie de réception des demandes.</p> <p>Descriptions des locaux mis à disposition :</p> <table border="1" data-bbox="432 1384 1533 2027"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>Désignation de l'espace</th> <th>Superficie</th> <th>Jauge maxi</th> <th>Equipement mobilier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine</td> <td>Espace pédagogique</td> <td>72m2</td> <td>25 pour les activités jeune public/familles</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • 5 grandes tables à roulette pliantes • 2 petites tables (basses) • 9 plots hauts • 9 petits plots • 10 chaises non pliantes • 1 TNI (VP, ordinateur portable non fourni) • 1 tableau magnétique </td> </tr> <tr> <td>Musée d'Aquitaine</td> <td>Salle d'atelier</td> <td>76 m2</td> <td>30</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • 3 grandes tables • 4 grands bancs • 10 tabourets • tableau noir • paillasses et 2 éviers (eau chaude et froide) • écran pour vidéoprojection. • Matériel de nettoyage (balais, éponges...) </td> </tr> </tbody> </table>	Site	Désignation de l'espace	Superficie	Jauge maxi	Equipement mobilier	Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine	Espace pédagogique	72m2	25 pour les activités jeune public/familles	<ul style="list-style-type: none"> • 5 grandes tables à roulette pliantes • 2 petites tables (basses) • 9 plots hauts • 9 petits plots • 10 chaises non pliantes • 1 TNI (VP, ordinateur portable non fourni) • 1 tableau magnétique 	Musée d'Aquitaine	Salle d'atelier	76 m2	30	<ul style="list-style-type: none"> • 3 grandes tables • 4 grands bancs • 10 tabourets • tableau noir • paillasses et 2 éviers (eau chaude et froide) • écran pour vidéoprojection. • Matériel de nettoyage (balais, éponges...)
Site	Désignation de l'espace	Superficie	Jauge maxi	Equipement mobilier												
Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine	Espace pédagogique	72m2	25 pour les activités jeune public/familles	<ul style="list-style-type: none"> • 5 grandes tables à roulette pliantes • 2 petites tables (basses) • 9 plots hauts • 9 petits plots • 10 chaises non pliantes • 1 TNI (VP, ordinateur portable non fourni) • 1 tableau magnétique 												
Musée d'Aquitaine	Salle d'atelier	76 m2	30	<ul style="list-style-type: none"> • 3 grandes tables • 4 grands bancs • 10 tabourets • tableau noir • paillasses et 2 éviers (eau chaude et froide) • écran pour vidéoprojection. • Matériel de nettoyage (balais, éponges...) 												

<p>III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION</p>	<p>Nature du contrat : convention portant autorisation d'occupation privative d'une dépendance du domaine public de la Ville de Bordeaux à des fins d'exploitation commerciale, régie par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.</p> <p>Les horaires d'occupation : Les salles pédagogiques sont ouvertes à la réservation, sur les horaires et jours d'ouverture des établissements culturels, uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends. Aucune demande de réservation ne pourra être honorée en dehors de ces plages d'ouverture.</p> <p>Durée du contrat : Les réservations seront accordées pour des forfaits de 3h. Les dates et horaires de mise à disposition incluent le cas échéant les périodes de préparations et remises en état.</p> <p>Conditions financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une redevance à payer par occupation, calculée selon le nombre de participants effectifs à la visite-atelier culturelle, sur la base de 0,50 centimes TTC par participant. Ce forfait de redevance comprend également la participation aux fluides. Par ailleurs la facturation des redevances à payer par occupation en fonction du nombre réel de participants, justifié par la facture acquittée pour l'entrée des participants au musée, sera effectuée en fin d'exercice budgétaire. - Un forfait pour les frais de gestion de création du dossier initial, de 25 euros TTC, acquitté lors de la création du dossier. - Une fois le dossier créé, un forfait de renouvellement annuel du dossier, de 5 euros TTC, acquitté lors du renouvellement - le formulaire de renouvellement devant être établi avant le 31/01 de chaque année.
<p>V) MODALITES DE RESERVATION</p>	<p>Une fois les formulaires de création ou renouvellement de dossier établis, il est possible d'accéder à la réservation.</p> <p>Pour chaque réservation, le formulaire de demande de réservation de salle pédagogique doit être rempli et transmis à :</p> <p>Pour l'espace pédagogique de Bordeaux Patrimoine Mondial (CIAP) : mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr</p> <p>Pour le musée d'Aquitaine : musaq@mairie-bordeaux.fr:</p> <p>Ces formulaires de demande de réservation doivent parvenir au plus tôt six mois avant et au plus tard 1 mois avant la visite-atelier culturelle.</p> <p>Si la salle est disponible et si les conditions d'accès sont remplies, la signature de la convention d'occupation (modèle en PJ) actera ensuite la mise à disposition de la salle.</p>
<p>TYPE DE PERSONNE PUBLIQUE ET ACTIVITE PRINCIPALE</p>	<p>Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques</p>
<p>MODALITES DE PUBLICITE ET AFFICHAGE</p>	<p>Cet avis est consultable en ligne sur www.bordeaux.fr</p>